

AVIS DE PUBLICITE – REFERENCE GRAN6H-CONV-OCCDP-01006
MANIFESTATION D'INTERET SPONTANEE

APPEL A CANDIDATURE

EDF HYDRO CENTRE – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE GRANGENT
COMMUNES DE SAINT ETIENNE ET CHAMBLES

Convention d'occupation temporaire du domaine public hydroélectrique concédé à EDF
(article L.2122-1 et suivantes du code général de la propriété des personnes publiques)

Le présent avis de publicité a pour objet de porter à la connaissance du public la manifestation spontanée d'intérêt d'une entreprise ayant fait une proposition d'occupation d'un emplacement du domaine public hydroélectrique pour l'exercice d'une activité économique.

Si aucun candidat supplémentaire ne se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnées ci-dessous, EDF attribuera à l'entreprise ayant manifesté son intérêt une convention d'occupation temporaire.

Si un candidat supplémentaire se manifeste avant la date limite de réception des propositions mentionnée ci-dessous, EDF analysera les propositions au regard des critères mentionnés ci-dessous et attribuera une convention d'occupation temporaire au candidat ayant présenté la proposition la mieux classée.

Les candidats sont informés qu'un certain nombre de pièces devront être produites pour permettre la signature de la convention d'occupation temporaire.

| | |
|---|---|
| Publié le | 08/04/2026 |
| Durée de mise en ligne de l'avis à compter de sa publication | 1 mois |
| Date limite de réception des propositions | 07/05/2026 |
| Concession hydroélectrique concernée | Concession hydroélectrique de GRANGENT |
| Lieu | <u>Communes</u> : SAINT ETIENNE, CHAMBLES, AUREC-SUR-LOIRE, SAINT-MAURICE-EN-GOURGEOIS, SAINT-PAUL-EN-CORNILLON, CALOIRE, UNIEUX, SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT <u>Surface proposée à l'occupation</u> : Retenue de Grangent dans la limite de l'arrêté préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police de la navigation |
| Objet de l'occupation – Activité(s) pouvant être exercée(s) | Activité de promenade fluviale |
| Caractéristiques essentielles / particularité de l'emplacement | <ul style="list-style-type: none"> - La chute hydroélectrique de GRANGENT a pour objet la production d'énergie électrique et son exploitation ne saurait être gênée en quoi que ce soit du fait de l'occupation consentie. - Deux pontons utilisés dans le cadre des activités et déjà conventionné entre EDF et le SMAGL |
| Restrictions | <ul style="list-style-type: none"> - Priorité absolue des besoins et des activités du concessionnaire (aucun recours possible suite à une variation du niveau de la retenue interdisant l'exercice des activités autorisées) - Respect de l'arrêté préfectoral en vigueur portant règlement particulier de police de la navigation sur la retenue de GRANGENT - Respect de la loi sur l'eau - Respect de la réglementation en vigueur et future relative aux activités autorisées - Les aménagements nécessaires à l'accueil du public et à l'exercice des différentes activités devront répondre aux normes réglementaires, ne pas fragiliser les berges, supporter les variations de cote de retenue en période exceptionnelle (crue). |

| | |
|---|---|
| Type d'autorisation délivrée | Convention d'occupation temporaire du domaine public concédé, à caractère précaire et révocable, non constitutive de droits réels |
| Durée de la convention d'occupation temporaire | Pour une durée de 5 ans à partir de la date de signature par toutes les parties |
| Date de disponibilité prévisionnelle du bien | A la signature de la convention par toutes les parties |
| Conditions financières à la charge du demandeur (redevance) | 5 % du chiffre d'affaires avec un minimum de 600€ de redevance annuelle |
| Conditions générales d'attribution/ critères de sélection | <p>Le candidat doit posséder des références dans les activités proposées. L'ensemble des activités proposées devront répondre aux critères de sécurité et aux législations en vigueur.</p> <p>Le candidat est invité à fournir un dossier avant la date limite mentionnée ci-dessus et comprenant notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une présentation de la structure candidate comprenant des renseignements d'ordre juridique, économiques et financiers (ex : statut juridique de la structure, un extrait KBis de moins de 3 mois, la qualité du représentant de la structure), - Les comptes annuels certifiés des 3 derniers exercices clos ou le business plan avec le CA prévisionnel sur 3 ans, - Une présentation des activités et des lieux d'amarrage sur un extrait de plan parcellaire et la justification de la compatibilité ou des interférences avec les ouvrages hydrauliques, - Le formulaire « Description de l'aménagement » complété avec schémas et photographies téléchargeable sur le site : https://massifcentral.riviere territoire-edf.com/les-offres-locatives/ - La grille tarifaire des activités et une proposition de redevance annuelle, - Toute information complémentaire que le candidat juge utile d'apporter pour la bonne compréhension de son dossier et la mise en perspective des conditions d'exploitation. <p>Les demandes seront analysées par EDF au regard des critères d'appréciation d'égale importance suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compatibilité du projet avec la sûreté des ouvrages hydrauliques et l'exploitation hydroélectrique de la retenue - La qualité du projet proposé au regard des impératifs de sécurité, des moyens mis en œuvre pour la sécurité des biens et des personnes et de l'insertion du projet dans l'environnement et dans la dynamique du territoire - La grille tarifaire des activités et la redevance proposée à EDF |
| Dépôt des candidatures | <p>Le dossier sera à envoyer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sous pli, par voie postale, à l'adresse suivante : EDF DTEAM PFA Laura UHRING 18 avenue Raymond Poincaré 19 100 BRIVE-LA-GAILLARDE <p>Le pli cacheté devra porter les mentions suivantes : « <i>CONFIDENTIEL - NE PAS OUVRIR</i> » avec la référence « <i>Candidature COT GRANGENT 1006</i> »</p> <ul style="list-style-type: none"> - ou par voie électronique à l'adresse suivante : |
| Personne à contacter pour renseignement | <p>EDF Hydro Centre – GEH Loire Ardèche M. Sylvain LECUNA Tèl. : 04.71.07.01.76 Port. : 06.66.63.68 Mail : sylvain.lecuna@edf.fr</p> |